

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1534

présenté par
Mme Hélène Geoffroy

ARTICLE 47

Après l'alinéa 114, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Le dixième alinéa de l'article 15 est supprimé ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement tirant les conséquences, à l'article 15 de la loi Informatique et Libertés, de l'abrogation du chapitre X de cette loi.